

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 151/2020

**Objet : Vente de foncier
économique dans la zone
d'activité du Barret à
Châteaurenard**

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président en charge du Développement Économique expose que l'entreprise Compagnie Fruitière, déjà implantée dans la zone d'activité du Barret, est spécialisée dans la production, le transport et la distribution de fruits et légumes. Elle produit, transporte, fait mûrir et met en marché plus de 900 000 tonnes de fruits et légumes dont 750 000 tonnes de bananes en Europe et dans le monde entier.

Après un premier agrandissement dans son site de Châteaurenard, elle souhaite acquérir les parcelles vacantes jouxtant sa propriété afin de poursuivre son développement. Il s'agit des parcelles BL 166 à 169, BL 171, 172 et 181 pour une superficie totale de 8 238 m².

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020



ID : 013-200035087-20201119-151_2020B-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'avis de France Domaine du 3 octobre 2019 a estimé le terrain au prix de 62 € le m² de la présence d'une servitude d'écoulement liée à la présence d'un fossé d'irrigation, et dans un but d'harmonisation avec les tarifs pratiqués sur la zone de la Chaffine II, les négociations ont permis d'aboutir à un prix de 59 € HT le m², soit un montant HT de 486 750 € .

La commission développement économique a émis un avis favorable le 29 septembre 2020.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire :

- se prononce favorablement sur la vente à la société Compagnie Fruitière, ou toute autre personne morale s'y substituant, des parcelles cadastrées BL n° 166 à 169, BL n° 171, 172 et 181 au prix de 59 €/m² ;
- autorise sa Présidente à signer l'acte notarié correspondant ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

